

**Collectif pour un Québec sans pauvreté**

165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9
Téléphone: (418) 525-0040 Télécopieur: (418) 525-0740
Courrier électronique: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

**Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté
Les premières à agir pour s'en sortir**

Québec, le 17 octobre 2005 – En cette Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, le Collectif pour un Québec sans pauvreté rend hommage au courage des personnes qui vivent la pauvreté au quotidien. Il rappelle que les personnes en situation de pauvreté sont les premières à agir pour s'en sortir. Si la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* l'affirme dans son préambule, les politiques québécoises n'ont pas encore intégré le grand respect des personnes auquel cette affirmation devrait conduire. Le Collectif redit aux personnes en situation de pauvreté sa solidarité avec eux et elles devant les préjugés et les détériorations de leurs conditions de vie qu'elles subissent notamment à l'aide sociale.

Par ailleurs le Collectif s'indigne du peu de cas fait par le gouvernement du Québec des revendications québécoises de la Marche mondiale des femmes en matière de lutte contre la pauvreté. Une de ces revendications réclame la couverture des besoins essentiels à l'aide sociale et à l'aide financière aux étudiantEs. La Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale n'a pas à pavoiser sur les réalisations de son gouvernement quand on sait que la prestation mensuelle de base à l'aide sociale est présentement de 537 \$ et qu'elle n'a été que partiellement indexée au coût de la vie en janvier 2005. Les personnes à l'aide sociale continuent de perdre accès en tout ou en partie aux pensions alimentaires qu'elles reçoivent pour leurs enfants, une discrimination flagrante par rapport au régime fiscal. Malgré les promesses, celles d'entre elles qui sont jugées sans contraintes sévères à l'emploi n'ont toujours pas récupéré l'accès gratuit aux médicaments prescrits qu'elles ont perdu à l'instauration de l'assurance-médicaments en 1998. Selon le Collectif, s'il veut véritablement parler de lutte à la pauvreté, le gouvernement doit réparer ces trous qui se sont accumulés dans les protections sociales et donner des signes d'espoir tangibles aux citoyenNEs les plus pauvres.

- 30 -

Renseignements : Solène Tanguay, responsable des communications, 525-0040, cellulaire : (418) 254-7238.
Site Internet : www.pauvrete.qc.ca

